

# COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAGEY

SÉANCE DU : 22 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la 3<sup>ème</sup> salle de l'école, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

**PRÉSENTS** : JOUFFRAY Nicolas, Maire,  
BELTRAN Christelle, BOUTEILLER Alain, RUEDY Philippe, LAINE Janet, DOENLEN Cécile,  
DESFOSSEZ Hervé, LODS Elodie, JALOUX Gabrielle, RICHARD Gaëlle, MICHOUX Odile, EVEN  
Jean-Paul, CORBANESE Bruno, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** :

M. SONNET Christophe (procuration à M. CORBANESE Bruno)

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

Mme Gaëlle RICHARD

ORDRE DU JOUR
---------------

1. Renouvellement de la convention médicale du CDG 70
2. Cycles de travail CDG 70
3. CLECT : révision libre des attributions
4. PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
5. CCPH : Rapport d'activités 2019
6. Questions diverses

## **1. Renouvellement de la convention médicale du Centre de Gestion 70**

Tous les 2 ans, suivi médical des agents de la collectivité, titulaires et non titulaires.

La convention est signée pour 3 ans (fin 31/12/2023)

Le renouvellement de la Convention est approuvé à l'unanimité.

## **2. Cycles de travail CDG 70**

Formalisation des postes des agents communaux :

- Cycle de travail : hebdomadaire
- Agent concerné : agent technique polyvalent
- Durée de travail : 35 heures par semaine
- Cycle 1 : 40h hebdomadaires du 1 avril au 30 septembre
  - Durée quotidienne : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h
- Cycle 2 : 30h hebdomadaires du 1 octobre au 31 mars
  - Durée quotidienne : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 15h

- Cycle de travail : *annuel*
  - Agent concerné : agent exerçant les fonctions d'ATSEM
  - Durée de travail : 24 heures par semaine
    - **Période scolaire** : 29h30 hebdomadaire pendant 36 semaines par an, soit 1062 heures par an
      - Lundi : de 7h45 à 11h30 et de 13h00 à 16h30
      - Mardi : de 7h45 à 11h30 et de 13h00 à 16h30
      - Jeudi : de 7h45 à 11h30 et de 13h00 à 16h30
      - Vendredi : de 7h45 à 11h30 et de 13h00 à 17h00
    - **Petites vacances scolaires** : une demi-journée de 4h le premier jour des vacances de 8h à 12h, soit 16 heures par an
    - **Vacances d'été** : six demi-journées de 4h (les cinq premiers jours des vacances en juillet et le dernier jour des vacances en août) de 8h à 12h, soit 24 heures par an
- Cycle de travail : *hebdomadaire*
  - Agent concerné : secrétaire de Mairie
  - Durée hebdomadaire : 35 heures par semaine
  - Durée quotidienne :
    - Lundi : de 8h à 12h30 et de 13h à 17h
    - Mardi : de 8h à 12h30 et de 13h à 16h
    - Mercredi : de 8h à 12h30 et de 13h à 16h
    - Jeudi : de 8h à 12h30 et de 13h à 16h
    - Vendredi : de 8h à 12h
- Cycle de travail : *hebdomadaire*
  - Agent concerné : agent en charge de l'entretien des locaux communaux et petits travaux espaces verts
  - Durée hebdomadaire : 15 heures par semaine
  - Durée quotidienne :
    - Lundi : de 8h30 à 11h et de 18h30 à 20h30
    - Mardi : de 18h30 à 20h30
    - Mercredi : de 18h30 à 20h30
    - Jeudi : de 18h30 à 20h30
    - Vendredi : de 18h30 à 20h30
    - Samedi : de 10h à 12h30

Notre présentation sera validée par le Conseil Technique en mars 2021.  
Les cycles de travail sont approuvés à l'**unanimité**

### **3. CLECT : Révision libre des attributions**

La cotisation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est déduite du montant de nos attributions à la CCPH, **soit 9 120.22 €**.

Le Conseil Municipal demande s'il est possible que le Président de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) puisse venir pour nous expliquer le fonctionnement.

La révision libre des attributions est approuvée à l'**unanimité**.

### **4. PADD : Projet d'Aménagement et Développement Durable**

Présentation du projet : prise de connaissance et débat.

Le PADD est une clé de voûte de PLUI.

3 axes :

- Axe 1 : Affirmer l'identité de la CCPH au sein du Nord Franche-Comté
- Axe 2 : Promouvoir l'attractivité du territoire par un développement équilibré et cohérent
- Axe 3 : Valoriser le cadre de vie par la préservation des espaces, des paysages et des ressources du territoire

- Le conseil demande s'il est possible de développer l'idée des voies cyclables pour Chagey ?
- Comment le rapport emplois à l'hectare est-il justifié ?
- Recensement des logements vacants : comment est-ce comptabilisé ?
- Qu'entend-on par « infrastructures exceptionnelles » et équipements « hors infrastructures » ?
- Comment conserver la biodiversité (axe 3) en proposant une déforestation de 50 Ha (axe 1) ?
- Le conseil s'interroge sur la replantation du double de la surface déboisée (où et comment ?)

Le Conseil Municipal prend acte **à l'unanimité** de la prise de connaissance du PADD.

### **5. CCPH : Rapport d'activités 2019**

Prise de connaissance du rapport d'activités.

Il est disponible en Mairie.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2019 **à l'unanimité**.

### **6. Questions diverses**

- Recouvrement du SDIS : 9 120.22 €

- Bilan de la visite de la prévention Incendie de la salle des fêtes du 15 janvier 2021 : **Avis défavorable.**

A revoir l'électricité, le gaz, la cuisinière et une porte anti-feu.

Mr Le Maire a contacté les professionnels qui avaient effectués les dernières attestations en 2015.

**FERMETURE DE LA SALLE DES FÊTES jusqu'aux mises aux normes.**

- Proposition d'aide au travail collaboratif au sein du Conseil Municipal : Jean-Marie SUTTER.  
**Opinion générale positive.**

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : **le 26 février 2021.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **23h15.**

Le Maire,  
Nicolas JOUEY



